# CONSEIL MUNICIPAL du mardi 26 mai 2020 à 20h

Etaient présents : Carole BRIAND, Magali CAIGNEC, Jean-Paul COZIEN, Pierre-Alain FEREC, Emmanuel GUEGUEN, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Stéphane JAYR, Sandrine LE GOFF, Cyrille LE GUEN, Danièle LE STER, Jean-Christophe MAHE, Daniel MAZE, Christophe PETIT, Anne-Marie RIOU, Camille RIOU, Blandine SCHLEWER, Christelle TREUT.
Assiste également à la réunion Isabelle AUFFRET, Directrice Générale des Services.

M. le Maire commence par remercier les élus, les bénévoles, le personnel de santé ainsi que les agents territoriaux pour leur investissement durant la crise sanitaire que le pays traverse. Il informe également l'assemblée que ¾ des élèves ont repris le chemin de l'école. Début juin, 90% des enfants aura repris. Le directeur de l'école publique a constaté des écarts entre les enfants. Le Maire rappelle l'importance d'une reprise de l'école pour tous.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers présents.

Mme Anne-Marie RIOU a été nommée Secrétaire.

Jean-Paul COZIEN et Pierre-Alain FEREC sont nommés assesseurs.

Jean-Paul COZIEN, doyen de l'Assemblée, prend la présidence de séance pour procéder à l'élection du Maire. Il procède à la lecture des articles du Code général des collectivités territoriales et demande qui est candidat au poste de Maire. Jean-Paul COZIEN et Pierre-Alain FEREC proposent leur candidature.

## ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Paul COZIEN ne participe pas au vote. Jean-Paul COZIEN est élu Maire au 1er tour avec 14 voix contre 4 pour Pierre-Alain FEREC et prend la présidence de l'Assemblée.

M. Le Maire prend la parole. Il souhaite que les élus fonctionnent en équipe au service du collectif. La population vit dans un contexte que personne n'avait imaginé. Que nos sociétés se bloquent sur un problème sanitaire était difficile à imaginer. La crise a montré l'importance d'un système de soins de qualité, de la proximité, de la solidarité par rapport aux éléments matériels du quotidien mais aussi au niveau du relationnel et du voisinage. Il dit s'interroger pour la commune et ses habitants : qui va financer ? Il va falloir trouver les ressources dans la coopération et mutualisation. Les communes sont condamnées à se réinventer, la solution n'est sûrement pas dans l'immobilisme car il faut avancer.

## FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Maire informe que la commune a la possibilité de nommer 5 adjoints mais il préfère proposer d'en nommer 3 qui auront en charge les domaines suivants :

- 1 à l'Aménagement du territoire, l'économie et transition écologique
- 1 à la Vie locale
- 1 au Patrimoine : routes, bâtiments et équipements publics

Il informe qu'il nommerait également 2 conseillers délégués.

- 1 aux bâtiments
- 1 à l'Aménagement du territoire

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition et fixe le nombre des adjoints, pour la durée du mandat du Conseil, à trois (3).

**ELECTION DES ADJOINTS**

Le Maire propose la liste d'adjoints suivante :
1ère Adjointe : ..... Danièle LE STER
2ème Adjoint : ..... Jean-Christophe MAHE
3ème Adjointe : ..... Anne-Marie RIOU

Les conseillers municipaux procèdent à l'élection des Adjoints.

Sont donc élus avec 19 voix les adjoints suivants :

1ère Adjointe : Danièle LE STER à l'aménagement du territoire, économie et transition écologique
2ème Adjoint : Jean-Christophe MAHE au Patrimoine : routes, bâtiments et équipements publics
3ème Adjointe : Anne-Marie RIOU à la Vie Locale

Christophe PETIT est nommé conseiller délégué aux bâtiments
Stéphane JAYR est nommé conseiller délégué à l'Aménagement du territoire et à la transition écologique.

**FIXATION DES INDEMNITES – tableau joint**

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions exécutives sont bénévoles mais qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le code général des collectivités territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe maximale, égale au total de l'indemnité maximale du maire (51.6 % de l'indice brut 1027) et du produit de 19.8 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints, soit 5 857.83 €.
Le Conseil municipal décide à l'unanimité, à compter du 26 mai 2020, que le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints titulaires d'une délégation sera calculé sur la base des taux suivants :

Indemnité du Maire : 43.86 % de l'indice brut 1027,
Indemnité des Adjoints :
Pour le 1er adjoint : 18.8 % de l'indice brut 1027,
Pour les 2ème et 3ème : 16.8 % de l'indice brut 1027
Pour les conseillers délégués : 6% de l'indice brut 1027.

Soit un total de 4 210.66€/mois. Il est prévu au budget 55 000€ donc il y a suffisamment de crédits.

**DELEGATIONS**

Dans un souci de favoriser une administration communale efficace et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à monsieur le Maire les délégations suivantes :

- ✓ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- ✓ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 € ht ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- ✓ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ✓ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ✓ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ✓ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✓ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- ✓ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✓ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- ✓ De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- ✓ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- ✓ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- ✓ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense, et devant toutes les juridictions ;
- ✓ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre ;
- ✓ De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- ✓ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;
- ✓ D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article 214-1 du code de l'urbanisme sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;
- ✓ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- ✓ De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subvention d'un montant maximal d'un million d'euros pour tout projet municipal de la commune présentant un intérêt public local », article L2122-22 du CGCT

**ELECTION DES DELEGUES ET MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

DELEGUES S.D.E.F. – Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère
Titulaires : Le Maire — Suppléants : Stéphane JAYR
Jean-Christophe MAHE — Christophe PETIT

DELEGUES SIVOM Pays Glazik
Le Maire, Anne-Marie RIOU, Nadine HASCOET, Pierre-Alain FEREC, Christophe PETIT

DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour la CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS - SIVU
Titulaire : le Maire — Suppléant : Jean-Christophe MAHE

DELEGUES C.N.A.S. –Comité National d'Action Sociale
Titulaire : Anne-Marie RIOU — Suppléante : Camille RIOU

DELEGUE PREFECTURE A LA DEFENSE :
Titulaire : Jean-Christophe MAHE, — Suppléant : Emmanuel GUEGUEN

REPRESENTANT JEUNESSE ET SPORTS : Cyrille LE GUEN
Suppléante : Emmanuel GUEGUEN

REFERENT SECURITE ROUTIERE : Daniel MAZE
Suppléant : Carole BRIAND

CCAS
Le Maire
Membres élus : Anne-Marie RIOU, Magali CAIGNEC, Christophe PETIT, Camille RIOU, Nadine HASCOET, Cyrille LE GUEN, Carole BRIAND et Pierre-Alain FEREC.

COMMISSION APPEL d'OFFRES
Président : le Maire
Titulaires : Danièle LE STER
Jean-Christophe MAHE
Daniel INIZAN

Suppléants : Anne-Marie RIOU
Christophe PETIT
Blandine SCHLEWER

Concernant les différentes commissions, le maire indique que les commissions se réuniront en général 3 fois/an. Concernant la commission Finances, elle se réunit surtout pour l'élaboration du budget qu'il souhaite voter avant la fin de l'année. Il rappelle également que les commissions se réunissent pour préparer les dossiers qui seront délibérés ensuite au Conseil Municipal.
Il rappelle à tous l'importance de la veille locale. Il faut faire remonter ce qui ne marche pas au responsable concerné mais également ce qui est apprécié de la population.

COMMISSION des FINANCES et COOPERATIONS INTERCOMMUNALES
Président : le Maire Vice-Présidente : Danièle LE STER
Anne-Marie RIOU, Pierre-Alain FEREC, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Cyrille LE GUEN, Christophe PETIT, Christelle TREUT

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRIOTIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE
Président : le Maire Vice-Présidente : Danièle LE STER
Jean-Christophe MAHE, Pierre-Alain FEREC, Emmanuel GUEGUEN, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Stéphane JAYR, Daniel MAZE, Christophe PETIT

COMMISSION PATRIMOINE
Président : le Maire Vice-Président : Jean-Christophe MAHE
Magali CAIGNEC, Pierre-Alain FEREC, Sébastien HAMON, Daniel INIZAN, Daniel MAZE, Christophe PETIT, Blandine SCHLEWER

COMMISSION VIE LOCALE ET ANIMATION SOCIO-CULTURELLE
Président : le Maire Vice-Présidente : Anne-Marie RIOU
Jean-Christophe MAHE, Carole BRIAND, Pierre-Alain FEREC, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Sandrine LE GOFF, Cyrille LE GUEN, Camille RIOU, Christelle TREUT

COMMISSION COMMUNICATION
Président : le Maire Vice-Présidente : Danièle LE STER
Magali CAIGNEC, Carole BRIAND, Pierre-Alain FEREC, Sandrine LE GOFF, Camille RIOU, Blandine SCHLEWER, Christelle TREUT

Avant de procéder à la désignation des jurys d'Assises, le maire informe l'assemblée que lors du prochain conseil qui aura lieu le 8 Juin à 20h, il évoquera un certain nombre de points. Il souhaite proposer de récompenser l'engagement des agents qui se sont mobilisés durant la période de confinement. Lors de cette réunion, il proposera également un calendrier des prochains conseils pour l'année 2020. Les finances seront également évoquées lors de ce Conseil Municipal.

**JURES D'ASSISES**

- Jean-Paul CHEVALIER
- Patrick RENEVOT
- Vanessa CADIOU
- Armelle BOUDER
- Jean SAVINA
- Cassandre LE HIR

**QUESTIONS DIVERSES**

Pierre-Alain FEREC demande si les membres de la commission PLU vont changer. Le Maire répond que si les membres de la commission sont motivés, ce qui semble être le cas compte-tenu de leur assiduité aux réunions, il ne voit pas la nécessité de changer.
Pierre-Alain FEREC préfèrerait qu'il y ait un renouvellement compte tenu que le travail sur la révision du PLU date de 2014.
Le Maire répond que si quelqu'un veut apporter une expertise, il n'est pas contre. Le PLU est bien avancé.

Pierre-Alain FEREC pose également la question du retard pris dans la viabilisation sur le lotissement Park Edern. Il craint une augmentation des taux bancaires et l'abandon de certains projets. Le Maire dit qu'il s'agit d'un lotissement privé. La viabilisation commence lorsque le promoteur a vendu suffisamment de lots. La période de confinement a également ralenti tous les travaux.

Clôture de la séance à 22h20